



## CONTENU

- 1 Nouveau mécanisme d'indexation des salaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025
- 2 Régime transitoire

## TÉLÉCHARGEZ NOTRE APP



Scannez et découvrez l'app ACV-CSC



Il a été convenu dans l'accord sectoriel 2023-2024 d'introduire un nouveau mécanisme sectoriel d'indexation des salaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### 1. NOUVEAU MÉCANISME D'INDEXATION DES SALAIRES AU 1/1//2025

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, un nouveau système d'indexation salariale sera introduit. Au lieu des augmentations fixes de 2% à des moments irréguliers (sur base du dépassement de l'indice pivot), les salaires minimums seront adaptés deux fois par an à des moments déterminés : le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet.

#### Comment le système fonctionne-t-il ?

- **Le 1<sup>er</sup> janvier** : L'index de décembre de l'année précédente est comparé à l'index de juin de l'année précédente.
- **Le 1<sup>er</sup> juillet** : L'index de juin est comparé à l'index de décembre de l'année précédente.

Le pourcentage qui en ressort, détermine l'adaptation salariale.

Si ce pourcentage est négatif, aucune indexation négative ne sera appliquée. Celle-ci sera prise en compte lors de l'indexation positive suivante.

### 2. RÉGIME TRANSITOIRE

Il est très probable que l'indice pivot sectoriel sera dépassé une dernière fois en décembre 2024. Par conséquent, les salaires minimums sectoriels augmenteront une dernière fois de 2% en janvier 2025 selon l'ancien régime. Suite à l'application du nouveau régime (transitoire), il est probable qu'une petite augmentation sera ajoutée à ce pourcentage.

En janvier 2025, une nouvelle communication sera envoyée à ce sujet.



**Le prochain gouvernement  
nous prépare-t-il un**



# désert de l'Arizona?

**Allons-nous devoir travailler plus longtemps et plus durement?**

**Vont-ils encore s'attaquer à l'index?**

**La sécurité sociale et les services publics vont-ils être  
démantelés?**

**Nous ne nous laisserons pas entraîner dans le désert.  
Restez au courant, lisez le journal Arizona!**

**[www.lacsc.be/arizona](http://www.lacsc.be/arizona)**

